



**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DE L'INVESTISSEMENT (TIFI) DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC À LA 55<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ORGANISÉE PAR LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUILLET 2024**

**THÈME : "ENGAGEMENT COLLABORATIF SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DES SERVICES, LA RÉDUCTION DES DROITS DE DOUANE ET LE RENFORCEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS "**

Monsieur le Président, nous vous prions de proposer que cette Assemblée plénière puisse procéder à l'adoption du rapport de la Commission permanente du Commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement du Forum parlementaire de la SADC, déposé ce 3 juillet 2024.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0</b>	<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>3</b>
<b>2.0</b>	<b>TERMES DE RÉFÉRENCE</b>	<b>3</b>
<b>3.0</b>	<b>NOMBRE ET DATES DES RÉUNIONS TENUES</b>	<b>3</b>
<b>4.0</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>5.0</b>	<b>RÉSUMÉ DES QUESTIONS CLÉS ABORDÉES DANS LA PRÉSENTATION</b>	<b>4</b>
<b>5.1</b>	<b>Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)</b>	<b>4</b>
<b>5.2</b>	<b>Importance des Communautés économiques régionales et de l'industrialisation</b>	<b>5</b>
<b>5.3</b>	<b>Importance de la valeur ajoutée dans les zones de libre-échange</b>	<b>5</b>
<b>5.4</b>	<b>Interconnexion de la ZLECAF avec l'initiative continentale</b>	<b>6</b>
<b>5.4.1</b>	<b>AGENDA 2063</b>	<b>6</b>
<b>5.4.2</b>	<b>Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)</b>	<b>6</b>
<b>5.4.3</b>	<b>Infrastructure numérique</b>	<b>6</b>
<b>5.4.4</b>	<b>Développement industriel accéléré de l'Afrique (DIAA)</b>	<b>6</b>
<b>5.4.5</b>	<b>Production pharmaceutique</b>	<b>6</b>
<b>5.6</b>	<b>Protocole sur la libre circulation des personnes et autres instruments connexes</b>	<b>7</b>
<b>5.6.1</b>	<b>Services de transport aérien</b>	<b>7</b>
<b>6.0</b>	<b>OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION</b>	<b>7</b>
<b>7.0</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>10</b>
<b>8.0</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>11</b>

## 1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

1.	Hon. Dr. Pinkie Manamolela, <b>Président</b>	Lesotho
2.	Hon. Dithapelo Keorapetse, <b>Vice-président</b>	Botswana
3.	Hon. Ruth Mendes	Angola
4.	Hon. Michael Masilela	Eswatini
5.	Hon. RAMAROSOA Emiline RAKOTOBÉ	Madagascar
6.	Hon. Francis Lucky Phisso	Malawi
7.	Hon. Marie Joanne Sabrina Tour	Ile Maurice
8.	Hon. Carlos Moreira Vasco	Mzambique
9.	Hon. Egbert Aglae	Seychelles
10.	Hon. Dr. Alfred James Kimea	Tanzanie
11.	Hon. Kalalwe Mukosa	Zambie
12.	Hon. Mercy Mugomo,	Zimbabwe

Au moment de la réunion, la RDC n'avait pas encore désigné les membres des Commissions du FP-SADC, à la suite des élections générales.

La Namibie et l'Afrique du Sud ont présenté leurs excuses d'absence

## 2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE

Le mandat de la Commission permanente du Commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement est stipulé à l'article 42(b) du Règlement intérieur du FP de la SADC. En général, la Commission traite, entre autres, de toutes les questions liées à la coopération économique, à l'industrie et au commerce, à l'exploitation minière, aux finances, à l'investissement et à l'intégration régionale.

## 3.0 NOMBRE ET DATES DES RÉUNIONS TENUES

La Commission permanente du TIFI a tenu une réunion virtuelle le lundi 13 mai 2024 sous le thème : "*Engagement collaboratif sur le renforcement de la coopération économique par l'ouverture des services, la réduction des droits de douane et le renforcement du secteur des transports.*"

## 4.0. CONTEXTE

La Commission permanente du commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement du Forum parlementaire de la SADC a tenu sa réunion virtuelle le 13 mai 2024, sous le thème "**Engagement collaboratif sur le renforcement de la coopération économique par l'ouverture des services, la réduction des droits de douane et le renforcement du secteur des transports**". Conformément au thème, la Commission a sollicité l'expertise de Mme Trudi Hartzenburg, Directrice exécutive du Centre de droit commercial (TRALAC) basé en Afrique du Sud, pour présenter un document axé sur le thème suivant : « **Aperçu général du commerce et de l'intégration économique régionale : progrès, opportunités et défis pour les États membres de la SADC dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf), de l'Agenda 2063 et du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) – Réaffirmation du rôle des Députés dans le commerce et l'intégration économique régionale** ».

La présentation correspondait bien au mandat de la Commission permanente, qui est d'identifier les opportunités et de renforcer les liens en matière de coopération économique régionale et d'élimination des obstacles au commerce.

## **5.0 RÉSUMÉ DES QUESTIONS CLÉS ABORDÉES DANS LA PRÉSENTATION**

À partir de l'exposé de Mme Trudi Hartzenburg, Directrice exécutive du Centre de droit commercial (TRALAC), un résumé des questions soulevées est présenté ci-dessous :-

### **5.1 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)**

- i La ZLECAf est entrée en vigueur le 30 mai 2019, après de rapides négociations débutées en 2015; cependant, il faut encore régler certains aspects clés avant sa mise en œuvre complète.
- ii La ZLECAf fonctionne comme zone de libre-échange aux règles d'origine préférentielles permettant à chaque État membre de conclure individuellement des accords avec des tiers, contrairement aux unions douanières qui adoptent un tarif extérieur commun.
- iii L'Accord de la ZLECAf souligne l'importance de l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales et appuie les chaînes de valeur transfrontalières grâce à la libéralisation tarifaire, à l'élimination des obstacles non tarifaires et au renforcement de la coopération inter-agences.
- iv La ZLECAf est reconnue comme un cadre d'industrialisation de l'Afrique, étroitement lié au Programme d'industrialisation et à la Stratégie industrielle régionale de la SADC adoptée en 2014.
- v L'Accord de la ZLECAf est méticuleusement conçu, définissant le cadre juridique qui vise à favoriser l'intégration commerciale et le développement durable. Il reconnaît l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Il souligne l'importance de traiter les questions en suspens dans les négociations, en se concentrant sur la mise en œuvre et le rôle de surveillance des forums parlementaires régionaux, tels que le Forum parlementaire de la SADC.
- vi La ZLECAf, en tant qu'initiative phare dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, vise à stimuler le commerce intra-africain et nécessite une collaboration entre les Communautés économiques régionales et les Gouvernements nationaux pour en tirer profit, notamment en abordant des questions sensibles telles que la circulation transfrontalière des personnes.

## **5.2 Importance des Communautés économiques régionales et de l'industrialisation**

- i Le Programme de facilitation du commerce de la SADC et de la ZLECAf est crucial pour l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur transfrontalières. L'accent mis sur les minéraux cruciaux, tels que le lithium, le cobalt et le cuivre, qui sont essentiels dans le développement technologiques et des énergies renouvelables, change la donne dans la matrice du commerce et de l'investissement.
- ii Ces ressources, que l'on trouve principalement en Afrique australe, sont vitales pour la production d'équipements technologiques et de technologies d'énergies renouvelables, renforçant ainsi la nécessité de facilitation du commerce et de stratégies industrielles solides dans le cadre de la ZLECAf.

## **5.3 Importance de la valeur ajoutée dans les zones de libre-échange**

- i La valeur ajoutée dans la région de la SADC est cruciale pour maximiser les avantages de la ZLECAf, car elle favorise la croissance économique, l'industrialisation et le commerce compétitif. Certains États membres, en l'occurrence le Zimbabwe et la Namibie, ont été désignés comme mettant en œuvre des politiques visant à limiter les exportations de minéraux bruts et à promouvoir la valeur ajoutée nationale.
- ii En vue de souligner le potentiel de la région en matière de transition écologique et d'industrialisation, des approches stratégiques ont été encouragées pour tirer parti des progrès technologiques réalisés par les partenaires mondiaux pour le développement industriel local. À titre d'exemple, les investissements étrangers sont orientés vers l'utilisation des gisements de lithium en République Démocratique du Congo pour la production de batteries.
- iii En outre, le secteur des services, englobant les services de transport, de communication, financiers et professionnels, fait partie intégrante du développement industriel et de la transformation structurelle. Ces services s'interconnectent, contribuent à une capacité productive diversifiée et robuste, améliorent la compétitivité commerciale intra-africaine et redéfinissent les relations commerciales avec les partenaires mondiaux. La ZLECAf fournit un cadre pour soutenir ces initiatives, entraînant ainsi une transformation économique complète à travers le continent.

## **5.4 Interconnexion de la ZLECAF avec l'initiative continentale**

### **5.4.1 AGENDA 2063**

La ZLECAF s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui est un cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent sur 50 ans. L'Agenda 2063 vise à réaliser une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable. La ZLECAF contribue à cette vision en favorisant l'intégration économique, en stimulant le commerce intra-africain et en garantissant la promotion de l'industrialisation à travers le continent.

### **5.4.2 Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)**

Le PIDA fait partie intégrante du succès de la ZLECAF, car le développement des infrastructures est essentiel pour faciliter le commerce et les services. Le Plan directeur de la SADC pour le développement des infrastructures complète le PIDA en se concentrant sur la construction de routes, de chemins de fer et d'infrastructures numériques. Ces projets sont essentiels pour améliorer la connectivité, réduire les coûts commerciaux et accroître l'accès aux opportunités économiques, en particulier dans les zones rurales et isolées.

### **5.4.3 Infrastructure numérique**

L'infrastructure numérique, y compris la technologie satellitaire et l'accès à large bande, est de plus en plus importante pour faciliter l'accès à l'information. Elle soutient la ZLECAF en permettant une meilleure connectivité et un meilleur accès aux services économiques et sociaux. Cette infrastructure est essentielle pour intégrer les communautés rurales dans l'économie au sens large, améliorer l'accès aux services de santé, d'éducation et de communication, favorisant ainsi un développement inclusif.

### **5.4.4 Développement industriel accéléré de l'Afrique (DIAA)**

Le DIAA, qui constitue le plan de développement industriel de l'Afrique, accélère les efforts d'industrialisation du continent. La ZLECAF s'appuie sur les initiatives du DIAA en créant un plus grand marché pour les produits industriels et en facilitant le développement des chaînes de valeur transfrontalières. Cette interconnexion améliore la capacité productive et la compétitivité de l'Afrique sur les marchés mondiaux.

### **5.4.5 Production pharmaceutique**

La fabrication des produits pharmaceutiques est un secteur clé dans le cadre du DIAA et de la ZLECAF. La ZLECAF soutient le développement d'une industrie pharmaceutique robuste en permettant des économies d'échelle et en favorisant la coopération régionale. Cette initiative a été particulièrement mise en exergue à la suite de la pandémie de COVID-19, qui a souligné la nécessité d'autosuffisance dans la production de vaccins, d'équipements médicaux et d'autres produits de soins de santé essentiels.

## **5.6 Protocole sur la libre circulation des personnes et autres instruments connexes**

Le Protocole sur la libre circulation des personnes, qui élimine les obstacles à la circulation transfrontalière, est crucial pour le programme d'intégration commerciale. La présentatrice a souligné que la circulation des marchandises nécessite des chauffeurs de camion et des transitaires, tandis que des services tels que les soins de santé, l'architecture et les services juridiques exigent que les professionnels traversent les frontières. Dans les secteurs de l'éducation et du tourisme, la circulation transfrontalière des étudiants et des touristes doit se faire en toute sécurité et en toute légitimité.

### **5.6.1 Services de transport aérien**

Les discussions se sont tournées vers le domaine critique du transport aérien, notamment dans le cadre de la Décision de Yamoussoukro qui, signée en janvier 2018, vise à améliorer les transports aériens à travers le Continent. Toutefois, les tarifs aériens élevés, en particulier au départ de l'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord et à destination de, par exemple, Lusaka (Zambie), ont été considérés comme un obstacle majeur à l'intégration. Une concurrence accrue entre les petites compagnies aériennes régionales a été proposée comme solution pour réduire les prix, en synergie avec le Protocole de concurrence de la ZLECAf pour réduire les coûts et améliorer la connectivité.

## **6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

Au vu des délibérations qui précèdent, la Commission permanente du Commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement :-

- i. **Reconnaisant** que la Loi-type sur la concurrence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est progressiste et répond aux défis mondiaux, en particulier en matière d'intégration économique régionale.
- ii. **Reconnaisant en outre** que peu d'États membres de la SADC ont élaboré des lois similaires sur la concurrence, la région de la SADC devrait toutefois adopter un cadre juridique standard sur la concurrence en s'inspirant de la Loi-type de la CNUCED sur la concurrence.
- iii. **Notant** la nécessité de réglementer et d'ajouter de la valeur à la production de minéraux critiques tels que le lithium et le chrome avant leur exportation, en créant des lois et des règlements appropriés. Mettant l'accent sur l'industrialisation des secteurs clés, y compris l'agriculture, pour garantir la sécurité alimentaire et la croissance économique dans la région.
- iv. **Reconnaisant** le rôle important joué par le commerce des services, en particulier le secteur des transports, dans la facilitation de l'intégration économique régionale de la région de la SADC.

- v. **Soulignant** la nécessité d'harmoniser les règles et réglementations pour faciliter les changements structurels dans le secteur des services.
- vi. **Notant** l'importance d'harmoniser l'Accord de la ZLECAf avec d'autres traités et protocoles tels que le PIDA et le DIAA, afin de renforcer la coopération régionale.
- vii. **Soulignant** le rôle essentiel de ce Protocole dans la promotion du commerce régional et continental.
- viii. **Reconnaissant** l'importance des CER telles que la SADC en tant qu'éléments constitutifs de la ZLECAf et la nécessité d'harmoniser les accords commerciaux dans ce cadre.
- ix. **Appelant** à une étude des questions non résolues telles que les droits de douane et les règles d'origine et à l'exploration des possibilités de développement industriel, d'infrastructure et de facilitation des échanges.
- x. **Soulignant** l'importance des discussions sur le cadre réglementaire et le traitement des produits des Zones économiques spéciales (ZES) au sein de la ZLECAf et mettant en exergue leur potentiel pour stimuler la croissance économique et l'investissement.
- xi. **Soulignant** en outre l'importance de satisfaire aux exigences de participation à l'Initiative commerciale guidée (ICG), en se concentrant sur la vérification technique des concessions tarifaires et la mise en place de mécanismes de coordination.
- xii. **Encourageant** la coopération régionale, les négociations efficaces et la mise en œuvre des politiques afin de maximiser les avantages du commerce et de l'intégration intra-africains dans la région de la SADC.

**COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE**, la Commission a décidé de recommander que la 55<sup>e</sup> Assemblée plénière devrait : -

- i. **Exhorter** le FP de la SADC à évaluer la pertinence de la Loi-type de la CNUCED sur la concurrence vis-à-vis des défis de la région et à envisager l'élaboration d'une loi similaire, adaptée au contexte de la SADC. Les lois sur la concurrence sont essentielles pour assurer la normalisation de la qualité et encourager l'efficacité des entreprises et la réduction des prix.
- ii. **Préconiser** la création d'un groupe de travail technique en collaboration avec le Centre de droit commercial (TRALAC), chargé d'analyser la Loi-type de la CNUCED et de formuler des

recommandations à l'intention de la Commission TIFI, en vue de la mise en place d'un cadre juridique dans le contexte de la SADC.

- iii. **Exhorter en outre** à la mise en place d'un protocole d'accord entre le FP de la SADC et le TRALAC pour faciliter le travail de la Commission permanente TIFI. Le TRALAC joue un rôle déterminant dans le renforcement des capacités des membres de la Commission permanente TIFI ; et une telle relation, qui s'étend sur de nombreuses années de coopération, mérite d'être consolidée par un protocole d'accord.
- iv. **Appeler** les États membres de la SADC à instituer des lois et des politiques de valeur ajoutée sur la production de minéraux critiques tels que le lithium et le chrome avant leur exportation, afin de garantir que les populations locales en bénéficient pleinement par la création d'emplois, la contribution à la collecte des recettes et à l'industrialisation.
- v. **Exhorter** les États membres à se tenir informés et à participer activement aux négociations commerciales en cours, en abordant des questions telles que les droits de douane, les règles d'origine, l'investissement et le commerce numérique.
- vi. **Exhorter** les États membres de la SADC à adopter des politiques et des législations appropriées qui facilitent l'industrialisation et la modernisation des secteurs critiques comme l'agriculture, afin de garantir la sécurité alimentaire. La plupart des États membres de la SADC dépendent de la production primaire et ont un avantage comparatif dans le secteur agricole ; ainsi en tant que telle, la région devrait être industrialisée.
- vii. **Encourager** l'harmonisation des règles et réglementations concernant le secteur des transports, afin de garantir l'efficacité du commerce des services et de relever les défis qui se posent dans la région de la SADC. En outre, garantir que le commerce régional et l'intégration économique soient facilités sans heurts.
- viii. **Exhorter** les États membres de la SADC à instituer des politiques visant à réhabiliter et à moderniser diverses infrastructures, y compris le système de transport ferroviaire et aérien, conformément aux divers cadres juridiques de l'UA et de la SADC tels que le PIDA et le DIAA.
- ix. **Encourager** les États membres à soumettre des rapports sur la viabilité et la gestion de la dette à la Commission permanente TIFI, afin de faciliter le partage des connaissances et des expériences.
- x. **Exhorter** les États membres de la SADC à évaluer la ZLECAf dans un contexte mondial, en mettant l'accent sur son potentiel

d'industrialisation, de libéralisation tarifaire et de facilitation du commerce transfrontalier.

## **7.0 CONCLUSION**

Le Forum parlementaire de la SADC (FP-SADC) est profondément reconnaissant du soutien indéfectible apporté par des consultants en développement tels que Mme Trudi Hartzenburg, qui a généreusement consacré son temps précieux à la réussite de notre région de la SADC en décortiquant des questions cruciales et en fournissant des conseils d'experts. En outre, nous souhaitons exprimer notre gratitude à la Secrétaire générale et au personnel de soutien pour leur dévouement aux travaux de la Commission permanente du Commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement (TIFI).

---

Hon. Dithapelo KEORAPETSE  
**VICE-PRÉSIDENT**

---

Dr. Cleophas GWAKWARA  
**SECÉTAIRE DE LA COMMISSION**

## **8.0 ANNEXES**

### **LISTE DES FONCTIONNAIRES**

1. Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale
2. M. Joseph Manzi, Directeur des affaires et programmes parlementaires
3. Dr C. Gwakwara - Secrétaire de la Commission
4. Mme Tapiwa Chiremba - Secrétaire de la Commission
5. Mme Paulina Kanguatjivi, Chargée de procédure adjointe et Coordinatrice
6. M. Ronald Windwaai, Responsable TIC
7. Mme Agnes Lilungwe – Assistante exécutive de la Secrétaire générale